

Le 16 avril 2010

**Communiqué d'Alain Vidalies**  
**Secrétaire national au travail et à l'emploi**  
**et de Pascale Gérard**  
**Secrétaire nationale à la formation professionnelle et à la sécurité sociale**  
**professionnelle**

***Indemnisation des chômeurs en fin de droits : un dispositif qui aurait pu être mis en place depuis bien longtemps!***

Un million de demandeurs d'emploi auront épuisé leurs droits à une allocation chômage à la fin de l'année 2010, selon une estimation de Pôle emploi. Face à cette urgence sociale, ce n'est qu'hier que les premières mesures ont été annoncées dans le cadre d'un accord conclu entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

La signature d'un tel accord est positive et elle aurait été possible depuis des mois sans l'obstination du chef de l'Etat à refuser une « allocation d'assistance de plus ». Depuis janvier 2009 (plan de relance du PS), le Parti socialiste propose l'allongement de 6 mois de l'indemnisation des chômeurs victimes de la crise.

Le gouvernement demande que les régions contribuent pour plus de 130 millions d'euros à ce dispositif, ce qui montre une fois de plus l'importance des collectivités territoriales. C'est pourtant le même gouvernement, sans aucune cohérence, qui propose de réduire le rôle et les financements des collectivités.

Par ailleurs, la démission du médiateur de Pôle emploi, Benoît Genuini, moins d'un mois après la remise de son premier rapport où il épinglait divers dysfonctionnements, traduit le mépris du gouvernement pour les agents de Pôle emploi, à qui il ne donne ni les moyens ni le soutien nécessaire pour continuer à faire leur travail. L'intégration à marche forcée de l'ANPE et de l'UNEDIC au sein de Pôle Emploi se déroule toujours dans des conditions désastreuses. Manque de moyens, agents surmenés, sous-traitance de l'accompagnement des chômeurs à des opérateurs privés inexpérimentés, le désengagement de l'Etat est manifeste. Avec l'augmentation du nombre d'obligation de formation, on ne voit pas comment les agents de Pôle emploi auraient la possibilité de suivre individuellement les projets professionnels de chacun.

Le Parti socialiste demande l'augmentation du nombre d'agents de Pôle emploi et la mise en place des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'accompagnement des chômeurs, pour la restauration d'un véritable service public de l'emploi.